



MER MEDITERRANEE

CONSULTEZ NOTRE CARTE INTERACTIVE



LA CARTE PISCICOLE 2024 OÙ PÊCHER DANS LE DÉPARTEMENT ?

LÉGENDE

- Parcours Float-tube (p.45)
- Parcours Barque (p.46)
- Parcours No-Kill Tous modes (p.39)
- Parcours No-kill Mouche et Leurre (p.40)
- Parcours No-kill Mouche (p.41)
- Parcours Carpe de nuit (p.43)
- Parcours de Pays (p.50)
- Siège de la Fédération de Pêche
- Pôle Halieutique (p.33)
- Parcours Touristique (p.30)
- Parcours à Mobilité réduite (p.42)
- Parcours Jeunes (p.42)
- Parcours Pêche de Loisir (p.47)
- Réserves Naturelles
- Attention Réglementation spécifique
- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
- Cours d'eau de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau de 1^{ère} catégorie
- Plans d'eau de 2^{ème} catégorie
- Plans d'eau pêche interdite
- Plans d'eau saumâtres
- Siège d'AAPPMA
- Domaine maritime

POLLUTION ET BRACONNAGE

Si vous constatez une pollution ou un acte de braconnage, nous vous invitons à prévenir

- La Fédération : 04.68.66.88.38
- Les Gardes Fédéraux 06.38.89.67.94
07.89.32.88.09 - 06.07.69.21.22
- L'OFB 04.68.53.01.81
- La Gendarmerie

